

OBJET :

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

MEUBLES - 2^e tranche de
travaux déconcentrés,
achat de matériel

Séance du 16 Février 1959

Le seize février mil neuf cent cinquante neuf à onze heures

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la
Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner
différentes questions concernant la gestion municipale.

. .

M. le Président rappelle que la ville avait prévu au budget
1959 un crédit prévisionnel de 2.250.000 frs (chap. XXXV, art. 20)
pour achat et aménagement du mobilier au Collège (2^e tranche) . Une somme
de 258.540 frs a déjà été utilisée. M. le Principal, après avoir
obtenu les meilleurs prix pour de nouveaux achats, propose de passer
commande avec :a/ L'Entreprise RABOTTEAU, avenue d'Aquitaine à Royan

de : 7 tables chêne verni de 1 m x 0,75 x 0,78 à 10.500 l'une =	73.500	
12 chaises monobloc gainées vinyl vert	3.850	" = 46.200
24 tabourets tube renforcé à hauteur 0,55 à 1.500	"	" = 36.000
15 chaises tube noir siège sobral	4.000	" = 60.000
3 tables de 1 m ² dessus sobral, pieds tubes	8.000	" = 24.000
8 tables travail manuel, boîte chêne, dessus plastique statifié mat 2 x 0,8 x 0,8	12.000	" = 96.000
4 établis bois de 2 x 0,8 x 0,8	13.000	" = 52.000
1 table salle de réunion bati chêne plateau moleskine vinyl 3 x 1 x 0,6	20.000	" = 20.000
16 armoires bibliothèques à 2 corps, portes coulissantes à 38.000	38.000	" = 608.000
		<hr/>
soit au total		1.015.700

b/ Les Etablissements Raze et Vrillaud 42 Bd Champlain à Royan

9 armoires pour rangement de dessins 2 corps à portes pleines coulissantes	40.000 l'une	360.000
---	--------------	---------

c/ M. SAUVAGE, mémo-graphe à Royan

13 armoires vestiaires métal à 3 cases	13.100 1 ^{ère}	170.300
1 armoire vestiaire métal 2 cases	9.010 "	9.010
2 tables métal de 1 m 4 x 0.7	14.285	28.570
7 chaises Pullman	7.000	49.000
1 bureau intendance 1/2 ministre 1 m 35 x 0.75 dessus gainé	26.180	26.180
Eléments d'armoires bibliothèques métal		
8 socles à	15.075	120.600
8 rayonnages de 5 tablettes à	16.926	135.408

soit au total :

539.068 f

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

- approuve les propositions ci-dessus de M. le Principal du Collège
- autorise M. le Président à passer marché

avec les Etablissements Rabotteau, av. d'Aquitaine à Royan d'un montant de 1.015.700 frs

avec M. Saufrage, rue de Fancillon à Royan d'un montant de 539.068 f

- dit que la dépense sera mandatée chapitre XXXIV, art. 20 du B.S. " Achat et aménagements de mobilier au Collège (2° tranche)

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la Délégation Spéciale,



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959
Le Sous-Préfet
signé: VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 6 Mars 1959

Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ:



R. DUMONT

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Pierre PERAUD, Président de la Délégation Spéciale de la Ville de ROYAN, autorisé par délibération en date du 16 février 1959

ET : M. Georges SAUVAGE, mécanographe, 13 rue de Foncillen à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er- M. Georges SAUVAGE s'engage à livrer avant le 1er juin 1959 au Collège de ROYAN, les meubles neufs ci-après désignés:

Désignation	Prix unitaires	Prix TOTAL
13 armoires vestiaires métal à 3 cases	13.100	170.300
1 armoire vestiaire métal 2 cases	9.010	9.010
2 tables métal de 1 m. E x 0,7	14.285	28.570
7 chaises Pulhman	7.000	49.000
1 Bureau intendance 1/2 Ministre 1 m 35 x 0.75 dessus gainé	26.180	26.180
Eléments d'armoires bibliothèques métal		
8 socles à	15.075	120.600
8 rayonnages de 5 tablettes à	16.926	135.408
Soit au total		<u>539.068 Fr</u>

ARTICLE 2 - La somme de cinq cent trente neuf mille soixante huit francs représentant le montant de la présente commande sera mandatée à M. Georges SAUVAGE dans le mois qui suivra la livraison et le dépôt de la facture .

A ROYAN, le 20 Février 1959

Le Fournisseur,

signé:SAUVAGE

Le Président
de la Délégation Spéciale
signé: P.PERAUD

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959

Le Sous-Préfet
signé: VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Mairie de Royan, le 16 Avril 1959



Pr le Maire
Adjoint Délégué,

[Signature]
M. MATRAS

MARCHE de GRE a GRE

METRE : M. PERAUD Pierre, Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan autorisé par délibération en date du 16 Janvier 1959

ET : M. René RABOTTEAU, Directeur des Etablissements RABOTTEAU, avenue d'Aquitaine à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Monsieur René RABOTTEAU s'engage à livrer avant le 1er Juin 1959 au Collège de Royan les meubles neufs ci-après désignés :

Désignation	Prix uni- taire	Prix to- tal
7 tables chêne verni de 1 m x 0,75 x 0,78	10.500	73.500
12 chaises monobloc gainées vynil vert	3.850	46.200
24 tabourets tube renforcé à hauteur 0,55 à	1.500	36.000
15 chaises tube noir siège sobral	4.000	60.000
3 tables de 1 m2 dessus sobral pieds tubes	8.000	24.000
8 tables travail manuel, boite chêne dessus plastique statifié mat 2 x 0,8 x 0,8	12.000	96.000
4 établis bois de 2 x 0,8 x 0,8	13.000	52.000
1 table salle de réunion bâti chêne plateau moleskine vynil 3 x 1 x 0,6	20.000	20.000
15 armoires bibliothèques à 2 corps, portes coulissantes à 38.000	38.000	608.000
soit au total :		1.015.700

ARTICLE II - M. René RABOTTEAU sera payé sur facture correspondant aux livraisons partielles à raison de 90 % de leur montant .

La dernière livraison accompagnée d'un certificat de réception délivré par M. le Principal et de la facture générale sera suivi dans le délai d'un mois du règlement total de la livraison.

A Royan, le 20 Février 1959

Le Fournisseur,

FRANCE COMPTOIR

E. R. RABOTTEAU
Avenue d'Aquitaine

ROYAN (Charente-Maritime)

Le Président de la
Délégation Spéciale,



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959
Le Sous-Préfet
signé: WOCHEL

POUR COPIE
CONFORME ,Mairie de Royan le 6 mars 1959

Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ :



R. DUMONT